DLP 3-2-62 084253

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

2 Février 1962

Bulletin N° 17 - Février 1962

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver des arbres fruitiers sont destinés à détruire les formes hivernantes d'un certain nombre de parasites (Cochenilles, oeufs de pucerons, de papillons divers - cheimatobie, teigne des fleurs du cerisier - de Psylles, d'Araignées rouges, etc...) . S'ils ne dispensent pas des traitements de printemps et d'été, ils permettent cependant de réduire les attaques précoces et massives de divers ravageurs aussi la suppression de ces traitements ne peut être envisagée que dans les vergers en très bon état sanitaire.

Dans les zones contaminées par les Cochenilles (Pou de San José et Cochenille du mûrier) et qui sont délimitées par la règlementation en vigueur, le traitement d'hiver est obligatoire; dans la région lyonnaise, les groseilliers et cassis fréquemment très contaminés par le Pou de San José, doivent faire l'objet du même traitement que les arbres fruitiers.

Choix des produits - Ce choix sera déterminé par l'état sanitaire des vergers et la nature des parasites à combattre les plus menaçants.

- Les Huiles de goudron encore appelées Huiles d'anthracène qui sont décapantes mais aussi ovicides (oeufs de Pucerons et de Cheimatobie). On les réservera pour le nettoyage des arbres jusqu' alors négligés, couverts de mousses et de lichens. Elles s'utilisent à des doses variant de 4 à 8% suivant les essences fruitières et leur teneur en huile.

- Les Colorants nitrés ou Dinitrocrésols sont légèrement décapants mais surtout ovicides (oeufs de pucerons, de papillons); les spécialités commerciales renfermant de 40 à 80% de matière active doivent être employées à la dose de 0,75 à 1,5 l. par hectolitre.

- Les Huiles jaunes de goudron (huiles d'anthracène additionnées de colorants) sont efficaces contre les oeufs de pucerons, de papillons, les cochenilles lécanines, le phytopte du poirier, les mousses et lichens.

- Les Huiles de pétrole sont surtout efficaces contre les Cochenilles.

- Les Huiles jaunes de pétrole (association d'huiles de pétrole et de colorants) sont très actives contre les cochenilles, les oeufs de pucerons de papillons, d'araignées rouges, les chenilles d'Hyponomeute. La dose moyenne d'emploi est de 2%.

- Les Oléoparathions, Oléomalathions et Oléodiazinons (Huile de pétrole + Parathion, Malathion ou Diazinon) ont une action voisine de celles des huiles jaunes de pétrole, mais ils présentent l'avantage de pouvoir être appliqués très près du départ de la végétation sans risques de brûlures; les oléoparathions sont homologués à la dose d'emploi de 40gr de parathion par hectolitre.

P/ 326

Emploi des produits - Le soin apporté à l'application du traitement conditionne son efficacité et il est indispensable de mouiller complètement toutes les parties de l'arbre en commençant par le tronc et en remontant jusqu'aux brindilles; pour celà, utiliser des pulvérisateurs à forte pression (minimum 10kg).

Eviter de traiter par périodes de gelée, temps pluvieux ou lorsque le vent est gênant.

L'action de la plupart des produits s'exerce dans de meilleures conditions lorsqu'ils sont appliqués à la fin de l'hiver; à cette époque en effet, les oeufs de pucerons et d'araignées rouges sont alors beaucoup plus sensibles et on peut atteindre également des insectes déjà sortis d'hivernation. Toutefois, l'application hivernale ne doit pas être réalisée trop tardivement, surtout avec les produits caustiques (huiles d'anthracène et huiles jaunes de pétrole) en raison des risques de brûlures. Il faut notamment se méfier sur pêcher et abricotier des montées de sève soudaines et précoces.

CLOQUE DU PECHER: Le traitement effectué après la chute des feuilles, plus particulièrement dirigé contre le Corynéum, a une efficacité certaine contre la Cloque et il peut assurer à lui seul une protection suffisante des vergers régulièrement traités, surtout sur les variétés peu sensibles à la maladie.

Toutefois, l'exécution d'un second traitement est toujours recommandable sur les variétés sensibles telles que H.H.Hale, Elberta, Southland, Dixired, Fairhaven, HaleHaven, Redhaven, Charles Ingouf, Carman et dans les vergers ayant subi une forte attaque en 1961.

On observe déjà dans les situations les plus chaudes un léger gonflement des bourgeons de certaines variétés de pêchers et un relèvement de la température pourrait amener un débourrement assez rapide. L'efficacité du traitement dépendant de sa date d'application et du soin apporté à l'exécution de la pulvérisation, nous rappelons qu'il ne faut pas trop attendre pour traiter.

C'est au stade "gonflement des bourgeons" que l'efficacité du traitement est maximum; d'autre part, il est indispensable que la pulvérisation soit très soignée et que tous les rameaux et brindilles soient bien recouverts de bouillie.

On utilisera un produit cuprique (Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Acétate neutre de cuivre) ou un fongicide organique de synthèse (Zirame, Zirame + sels de cuivre, Thirame, Ferbame, Captane).

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS POUR 1962: A l'heure actuelle un grand nombre de nos abonnés ne nous ont pas encore fait parvenir le renouvellement de leur abonnement.

Nous leur rappelons, afin qu'ils ne subissent pas une interruption dans le service du bulletin, interruption préjudiciable à leurs cultures, qu'ils ont intérêt à effectuer ce versement dès réception de ce bulletin, suspension pouvant intervenir dès le courant de février.

Nous rappelons les tarifs actuels pour une année du versement au 31 décembre:

- 1 seul exemplaire de bulletin et de Phytoma: 12 NF
- 1 seul exemplaire de Phytoma et plusieurs exemplaires du bulletin à la même adresse: 3 NF par exemplaire du bulletin en plus.

Ces versements doivent être effectués exclusivement par versement ou virement postal au:

C.C.P. 9430-12 LYON
Régisseur recettes Protection
des Végétaux, 4 place Gensoul
LYON

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant:L.BOUYX